



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE



**Stratégie de Développement Neutre en Carbone
et Résilient aux Changements Climatiques à l'horizon 2050**

Fiche Sectorielle : **Tourisme**



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Stratégie de Développement Neutre en Carbone et Résilient aux Changements Climatiques à l'horizon 2050

Fiche Sectorielle : Tourisme

Avril 2023

CONTEXTE

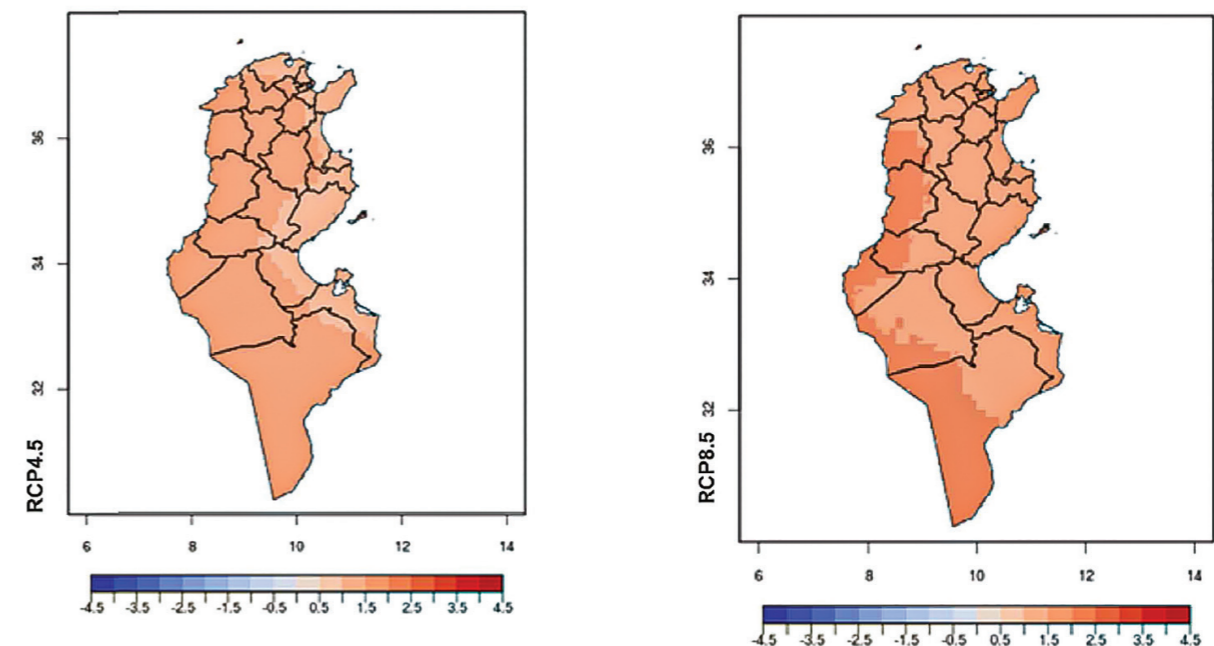
La Tunisie a signé l'Accord de Paris (AP) sur le climat le 22 avril 2016 et l'a ratifié le 17 octobre 2016. Il engage tous les pays à accélérer leur transition vers une économie à faible émission de carbone dans le but de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en 2100 nettement en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels », et à poursuivre l'action en vue de « limiter cette augmentation à 1,5°C ». L'article 4.19 de l'AP invite toutes les parties à préparer et à soumettre une **stratégie de développement à faible émission à long terme** à l'horizon à 2050 (Stratégie Bas-Carbone).

Tout en confirmant sa volonté de protéger le climat à travers un développement bas carbone, la Tunisie a également marqué sa volonté de mettre aussi la résilience au changement climatique (CC) au centre de ses priorités, en choisissant de développer une stratégie combinée bas-carbone et résiliente au changement climatique (SNBC&RCC). Cette note présente le volet Résilience au Changement Climatique (SNRCC) de la SNBC&RCC.

PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SNRCC

Dans ce cadre, le Ministère de l'Environnement a mené, depuis novembre 2020, un processus participatif et inclusif impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées par les questions de résilience climatique pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Résilience au Changement Climatique (SNRCC).

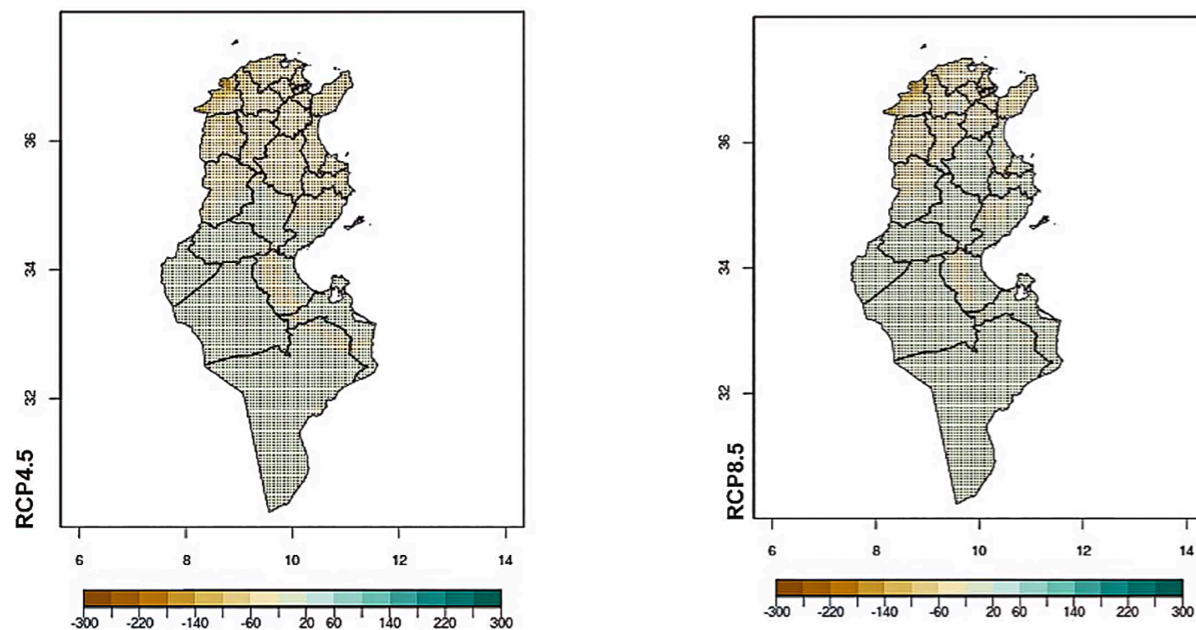
Evolution future de la Température



Les modèles prévoient une augmentation de la température moyenne annuelle sur l'ensemble du territoire variant entre 1.6°C (RCP 4.5) et 1.9°C (RCP 8.5), soit une augmentation entre 8% et 10% par rapport à la période de référence 1981-2010. Cette augmentation est significative (selon le test de Wilcoxon) pour l'ensemble des points de grille et à l'horizon temporel considéré.

Ces projections mettent en exergue l'effet modérateur de la mer sur la répartition spatiale des températures se traduisant par un réchauffement moins rapide de la frange littorale tunisienne par rapport aux régions continentales. Ainsi le gradient de réchauffement entre les zones continentales et côtières pourrait atteindre 0.5°C et 0.7°C en 2050 (RCP4.5 et RCP8.5 respectivement). Au niveau saisonnier, cette augmentation sera plus accentuée durant l'été.

Evolution future des précipitations



Pour le RCP 8.5, le réchauffement des régions côtières serait entre 1,5 et 2 °C en revanche, il se situerait entre 2 et 2,5 °C pour les régions continentales. L'étage saharien serait le plus fortement affecté par cette hausse des températures moyenne annuelles (pouvant atteindre 4.7°C en 2100) en revanche, les zones humide et subhumide seront les plus épargnées par cette augmentation des températures.

Des augmentations similaires, homogènes et du même ordre de grandeur, sont attendus pour les températures minimale et maximale moyenne annuelle. Elles sont également statistiquement significatives.

La lecture de ces deux cartes met en exergue une réduction du volume global des précipitations, moyenné sur l'ensemble du territoire tunisien, variant entre (- 14 mm/an, RCP 8.5) et (- 22 mm/an, RCP 4.5), soit entre 6% et 9% par rapport à la période de référence de 1981-2010.

Élévation du niveau de la mer

Évolutions actuelles et futures pour la Tunisie

A l'échelle de la méditerranée, les enregistrements disponibles et publiés par l'INSTM, montrent que le niveau de la mer s'est élevé, entre 1993 et 2005, à un rythme moyen de 2 mm/an.

Pour la Tunisie, toutes les études réalisées sur l'ENM en relation avec les CC se sont basées sur le scénario le plus pessimiste du rapport GIEC de 2007. Elles ont été appuyées et complétées par quelques travaux de recherche récents estimant l'élévation du niveau moyen de +1 m à la fin de ce siècle.

Définition d'une trajectoire de vulnérabilité et d'adaptation

Le changement climatique est un phénomène progressif et incertain. Cette incertitude est illustrée par les résultats des projections climatiques qui montrent qu'en 2050, selon le scénario choisi, la Tunisie pourrait connaître un réchauffement inférieur (RCP 4.5) ou supérieur (RCP 8.5) à 3°C par rapport à la période préindustrielle (1890 – 1899).

Afin de refléter cette situation, il a été convenu de présenter le scénario de vulnérabilité sous forme d'une trajectoire de vulnérabilité faisant apparaître deux niveaux d'impact potentiels d'ici à 2050 :

- ▶ 2021-2030 : Un premier niveau d'impact équivalant à une intensité forte des CC qui nécessite **une adaptation incrémentale** avec des mesures d'ajustements et/ou sans-regrets en réponse ;
- ▶ 2031-2050 : Un second niveau d'impact correspondant à une intensité très forte des CC, qui requiert **une adaptation transformationnelle** en réponse nécessitant des stratégies en rupture avec l'existant basées sur des changements de paradigme.

*En réponse au scénario de vulnérabilité, la SNRCC propose une Vision stratégique nationale « Résilience 2050 » exprimée comme suit : « **Une Tunisie résiliente aux changements climatiques, ayant significativement réduit les vulnérabilités et renforcé les capacités d'adaptation de ses écosystèmes, de sa population, de son économie, de ses territoires, et opéré les transformations nécessaires à même d'assurer un modèle de développement socio-économique inclusif et durable** ».*

Axes stratégiques, orientations stratégiques et mesures d'adaptation

Cette vision se décline dans la SNRCC dans un ensemble de 10 axes stratégiques :

- ▶ 06 Axes **sectoriels** ;
- ▶ 04 Axes **transversaux** : Pour accompagner les enjeux de l'**adaptation** auxquels les parties prenantes devront faire face dans la mise en œuvre sectorielle des mesures.

Au niveau de la structure, chaque axe stratégique, sectoriel ou transversal, se décline en orientations stratégiques. A leur tour, chaque orientation stratégique se décompose en mesures d'adaptation.

Axe 1 : Promouvoir une agriculture résiliente aux CC, rémunératrice et respectueuse des équilibres écologiques

OS 1 (agriculture) : Développer une agriculture résiliente aux CC, durable qui nourrit la population et respecte l'environnement.

OS 2 (biodiversité et écosystèmes naturels) : Améliorer la gouvernance des ressources naturelles, augmenter leur résilience aux CC et renforcer les biens et services des écosystèmes.

OS 3 (sols) : Œuvrer en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres, réhabiliter les sols et améliorer leur capacité de rétention.

OS 4 (paysans vulnérables) : Renforcer l'autonomisation économique et sociale des paysans et de leurs groupements et les aider à faire face aux risques climatiques.

Axe 2 : Transformer le secteur de la pêche pour assurer durablement la sécurité alimentaire, améliorer la gouvernance de la biodiversité et offrir aux acteurs des revenus décents

OS 1 : Innover et adapter de nouveaux modes de planification et de gestion de la pêche et de l'aquaculture qui intègrent les effets des CC et améliorent la résilience du secteur.

OS 2 : Développer des zones d'expérimentation en faveur de la conservation de la biodiversité et une compensation des pertes des produits de la pêche à pied et des Charafis.

OS 3 : Agir en faveur de l'amélioration de la résilience des petits et moyens pêcheurs aux effets des CC en considérant le genre.

Axe 3 : Limiter les impacts des CC sur les ressources en eau et transformer le modèle de gestion pour satisfaire les besoins hydriques sous contrainte climatique

OS 1 : Rationaliser la gestion des ressources en eau conventionnelles, optimiser l'adaptation des écosystèmes aux CC et prévenir les conflits d'usage.

OS 2 : Massifier l'utilisation des eaux non conventionnelles en vue d'accélérer la résilience aux CC.

OS 3 : Adapter la gouvernance des ressources en eau en termes d'approches et de solutions technologiques innovantes afin de répondre plus efficacement aux défis des CC.

Axe 4 : Limiter les impacts biophysiques des CC sur la frange littorale et assurer la durabilité de l'infrastructure et de l'activité économique

OS 1 : Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du littoral.

OS 2 : Renforcer la capacité physique d'adaptation du trait de côte.

OS 3 : Préserver la biodiversité des écosystèmes littoraux.

OS 4 : Renforcer le dispositif juridique par le concept CC.

Axe 5 : Maîtriser les risques sanitaires liés aux CC et intégrer leur prise en charge dans le système sanitaire

OS 1 : Renforcer la surveillance des maladies climato-sensibles et développer la capacité de détection précoce et d'alerte rapide des phénomènes à potentiel épidémique.

OS 2 : Développer les capacités du système de santé et l'habiliter pour faire face aux risques sanitaires liés aux CC.

OS 3 : Renforcer le rôle de la santé en matière de leadership et de collaboration intersectorielle et promouvoir la recherche appliquée.

Axe 6 : Limiter les impacts des CC sur le tourisme balnéaire et transformer le modèle touristique de la Tunisie à travers une conversion progressive vers une nouvelle offre durable et inclusive

OS 1 : Augmenter la résilience du tourisme balnéaire.

OS 2 : Maîtriser l'usage des ressources en eau et en énergie.

OS 3 : Améliorer l'attractivité des territoires.

Axe 7 : Renforcer la gouvernance institutionnelle de l'adaptation en Tunisie, la sensibilisation et les capacités des acteurs à planifier et mettre en œuvre les actions d'adaptation aux CC

OS 1 : Renforcer le cadre réglementaire et les arrangements institutionnels.

OS 2 : Sensibiliser et informer sur les approches communes.

OS 3 : Renforcer les capacités dans le domaine de l'adaptation : de l'incrémental au transformatif.

OS 1 : Mobiliser les financements publics et privés.

OS 2 : Orienter les flux financiers domestiques vers le financement durable.

OS 1 : Renforcer l'utilisation des données, des produits et des services climatiques au fin de l'adaptation.

OS 2 : Développer et diffuser plus largement la recherche et l'innovation en soutien à l'adaptation.

OS 1 : Réduire les disparités territoriales en intégrant les risques des changements climatiques dans l'aménagement du territoire et dans ses outils de planification.

OS 2 : Mise en place d'un système urbain résilient et durable.

OS 3 : Réduire les disparités sociales en intégrant la dimension genre dans les mesures d'adaptation aux CC, et en faisant évoluer les structures et les relations de pouvoir.

OS 4 : Renforcer la résilience des territoires et des communautés les plus vulnérables aux changements climatiques.

Axe 8 : Mobiliser les financements nécessaires pour l'adaptation

Axe 9 : Développer et diffuser la recherche et l'innovation en soutien à l'adaptation

Axe 10 : Réduire les inégalités territoriales et sociales induits par les changements climatiques et promouvoir un développement résilient, juste et équitable

PRÉSENTATION DE L'AXE STRATEGIQUE 6 : LIMITER LES IMPACTS DU CC SUR LE TOURISME BALNEAIRE ET OPERER UNE CONVERSION PROGRESSIVE VERS UNE NOUVELLE OFFRE DURABLE ET INCLUSIVE

Cette note présente la **vision stratégique à 2050 du tourisme**, compte tenu du CC attendu, les orientations stratégiques et mesures d'adaptation à mettre en œuvre par le secteur pour atteindre cette vision ainsi que les conditions de mise en œuvre à réunir afin de s'assurer de son succès.

Vision stratégique

La stratégie nationale du tourisme tunisien considère le développement durable comme un axe transversal sans, toutefois, se focaliser sur les CC ni en termes d'impacts, ni encore en termes d'adaptation. La vision stratégique sectorielle proposée place le **CC au centre du processus décisionnel**. Ceci sera de nature à renforcer la résilience du secteur face au CC tout en conservant les autres axes stratégiques retenus. La vision stratégique sectorielle est ainsi formulée comme suit : « **limiter les impacts du**

CC sur le tourisme balnéaire et transformer le modèle touristique de la Tunisie à travers une conversion progressive vers une nouvelle offre durable et inclusive »

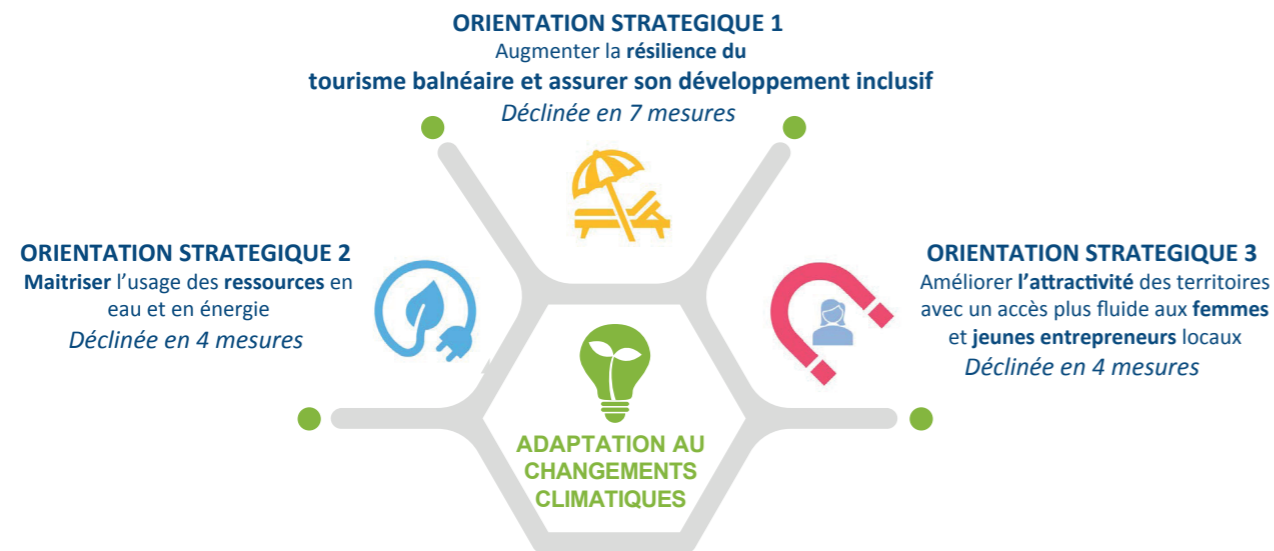
Trajectoire de résilience

La vision « climate safe » permet de relever les grands défis à l'égard de la résilience du secteur face aux CC. La pérennité du secteur dépend largement de la **maîtrise des grands risques** tels que l'élévation du niveau de la mer (ENM), des extrêmes climatique, un usage optimal des ressources naturelles et la dégradation de l'attractivité des territoires. Ces aléas, dont la criticité varie selon le niveau de CC, requièrent une riposte progressive aux horizons de 2050. Ainsi, la trajectoire de résilience du secteur du tourisme face au changement climatique est basée sur deux périodes caractérisées par des formes d'adaptation complémentaires :

| Période 2021-2030 : <i>Un scénario d'adaptation incrémentale permettant de faire face aux impacts du changement climatique.</i> | Période 2031-2050 : <i>Un scénario d'adaptation transformationnelle permettant de procéder à un changement de paradigme</i> |
|---|--|
| L'objectif étant de « <i>Maîtriser les impacts du changement climatique sur le tourisme et maintenir les principaux attraits de l'offre avec une diversification progressive des produits tout en prenant en considération les principes de développement durable</i> » | L'objectif étant de « <i>Changer de paradigme en optant pour une transformation du modèle touristique de la Tunisie avec une conversion au niveau du balnéaire au profit d'une nouvelle offre durable et inclusive à l'arrière-pays</i> ». |

ORIENTATION STRATÉGIQUES

Trois orientations stratégiques ont été retenues :



OS1 : AUGMENTER LA RESILIENCE DU TOURISME BALNEAIRE ET ASSURER SON DEVELOPPEMENT INCLUSIF

Aux horizons 2050, le tourisme balnéaire demeurera le noyau de l'offre touristique tunisienne conjuguée à une diversification progressive à travers l'écotourisme, le tourisme saharien et le tourisme de santé. A cet effet, il est important d'inscrire le tourisme balnéaire dans une vision stratégique de durabilité prenant en considération les effets des CC dont les impacts sur l'activité sont préoccupants notamment l'ENM et l'érosion marine qui menacent fortement les plages sablonneuses

OS2 : MAITRISER L'USAGE DES RESSOURCES EN EAU ET EN ENERGIE

Le secteur du tourisme est un secteur énergivore. Conjugué au stress hydrique caractérisant le contexte national et aux défis grandissants en matière de production d'énergie, il serait opportun, voire crucial, que le secteur du tourisme intègre cet axe dans sa stratégie d'adaptation. La réduction des charges d'exploitation des établissements de tourisme est d'ailleurs fortement

dépendante de la maîtrise de la consommation d'énergie et d'eau. Un programme de sensibilisation permettra aux professionnels d'acquiescer une culture de bonnes pratiques de consommation d'eau et d'énergie notamment en termes de recours aux énergies renouvelables et à la réutilisation des eaux usées traitées.

OS3 : AMELIORER L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES AVEC UN ACCES PLUS FLUIDE AUX FEMMES ET JEUNES ENTREPRENEURS LOCAUX

Les CC auront un impact sur l'attractivité de certains territoires et sites touristiques. Cela étant, il ne faudrait pas se contenter d'intervenir au sein des stations touristiques (via des programmes restreints) mais plutôt d'étendre le champ d'action pour s'inscrire dans une démarche territoriale. Outre la pollution, la biodiversité qui constitue également un capital important de l'offre touristique, est exposée aux aléas climatiques. En effet, l'existence d'une faune et d'une flore diversifiées et emblématiques est une valeur ajoutée indéniable qu'il y a lieu de préserver.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE

Pour la mise en œuvre de la SNRCC un plan d'action détaillé a été élaboré, partagé, discuté et validé par l'ensemble des partenaires au niveau sectoriel, au cours de rencontres ciblées ainsi que de trois ateliers en présentiel en Juin et Décembre 2021 et Mars 2022.

Le plan d'action pour le secteur du tourisme, dans une version simplifiée, figure dans ce qui suit. Balisant la trajectoire de résilience à l'échéance 2050, il est présenté pour donner une première idée sur les mesures d'adaptation/résilience aux CC nécessaires pour permettre au secteur d'asseoir une résilience face au climat. Le coût

financier prévisionnel pour la mise en œuvre, estimé à **2 376,15 millions de DT** est fourni à titre purement indicatif, il est d'ailleurs certainement sous-estimé.

Il va sans dire que ce plan d'action sectoriel devrait être finalisé et ajusté par le secteur puis intégré dans la planification sectorielle. Il en est de même concernant le coût financier prévisionnel qui devrait être ajusté et finalisé par le secteur et la recherche d'une partie du financement entreprise en collaboration avec le MEnv dans le cadre d'un financement global pour la SNRCC.

| N° | Titre de la mesure | Coût prévisionnel (en Millions de DT) |
|--|--|---------------------------------------|
| Orientation Stratégique 1 : Augmenter la résilience du tourisme balnéaire et assurer son développement inclusif | | |
| 1 | Concevoir et mettre en œuvre un nouveau programme de mise à niveau des établissements touristiques basé sur l'innovation et la durabilité tenant compte du CC | 5 |
| 2 | Mettre en place des programmes conjoints interprofessions ou avec les agences spécialisées en termes de gestion environnementale couronné par des programmes de certifications reconnues à l'échelle internationale | 200 |
| 3 | Mettre en place un observatoire dédié à l'identification, le traitement et le suivi des impacts causés par les changements climatiques en tenant compte d'une approche sexospécifique | 10 |
| 4 | Améliorer la compétitivité du secteur | 10 |
| 5 | Mettre en œuvre un programme de reconversion progressive des établissements hôteliers situés sur la première ligne littorale | 0.55 |
| 6 | Se doter d'une expertise plus poussée en termes de gestion durable des établissements touristiques | 10 |
| 7 | Revisiter le cadre juridique et institutionnel | 0.5 |
| Orientation Stratégique 2 : Maîtriser l'usage des ressources en eau et en énergie | | |
| 1 | Elaborer et mettre en œuvre un programme de gestion intégrée des ressources en eau dans les établissements touristiques | 100 |
| 2 | Elaborer et mettre en œuvre des programmes d'efficacité énergétique | 150 |
| | | 0.100 |
| 3 | Construire des stations groupées de désalinisation de l'eau de mer entre plusieurs établissements hôteliers ou propres à chaque unité si son budget le permet et profiter d'une telle opportunité si les autorités locales optent pour cette solution. | 1500 |
| 4 | Verdir l'offre touristique en proposant des programmes de compensation CO2 | 5 |

1 Chaque mesure d'adaptation/résilience au CC est décrite de manière exhaustive et sa mise en œuvre définie par les éléments suivants: Le porteur de la mesure; Les partenaires de mise en œuvre; L'échéance de mise en œuvre; Le Coût prévisionnel (en millions de dinars); Le financement national attendu ; Un et/ou des Indicateurs de réalisation pour chaque mesure; La valeur cible de l'indicateur de réalisation à 2030 et 2050; Les modalités de mise en œuvre.

Orientation Stratégique 3 : Améliorer l'attractivité des territoires avec un accès plus fluide aux femmes et jeunes entrepreneurs locaux

| | | |
|--------------|---|-----------------|
| 1 | Appuyer l'AFT dans la création des zones Touristiques vertes | 300 |
| 2 | Développer une nouvelle offre touristique plus diversifiée et plus inclusive qui intègre de nouvelles composantes et participe à la création d'une nouvelle image de marque de la destination | 30 |
| 3 | Atténuer la saisonnalité de l'offre | 5 |
| 4 | Instaurer et mettre en œuvre un plan de reconstitution et de reconversion des territoires touristiques endommagés | 50 |
| Total | | 2 376,15 |

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les prochaines étapes pour la mise en œuvre de la SNRCC au niveau du secteur du tourisme sont les suivantes :

1- Au niveau institutionnel

- Le ministère du tourisme et de l'artisanat, en partenariat avec les opérateurs du secteur privé aussi bien que les fédérations et ONG actives dans le secteur du tourisme, mettrons en place un observatoire dédié à l'identification, le traitement et le suivi des impacts causés par les CC notamment en termes d'ENM ainsi que de vulnérabilité des écosystèmes côtiers. Cet observatoire pourra avoir éventuellement un champ d'étude plus large en touchant les autres problématiques du secteur.
- Avec le nouveau classement publié par le forum de Davos et qui place la destination à la 85e place mondiale derrière nos concurrents directs (Egypte et Maroc), il devient nécessaire d'améliorer la compétitivité du secteur notamment en procédant à un assainissement financier global qui permettra de redynamiser les investissements verts dans les établissements touristiques. Consacrer un budget plus conséquent à la promotion de la destination et à prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'investissement

direct (cellule d'accompagnement des promoteurs par exemple) constituent toutes des leviers pouvant améliorer ce classement sur le moyen terme. Ainsi, progresser de 2 places annuellement serait un objectif ambitieux mais réaliste qui placera la Tunisie à la 70e place en 2030 et à la 65e place aux horizons de 2050.

- Dans l'objectif d'assurer une plus grande résilience du secteur, le ministère de tutelle sera appelé à appuyer l'Agence Foncière Touristique (AFT) dans l'identification des territoires présentant une relative résilience aux CC en vue de créer de nouvelles «Zones Touristiques vertes». L'aménagement des nouvelles zones touristiques vertes ne doit en aucun cas handicaper la transition d'un modèle de développement touristique incrusté dans des zones fermées vers un modèle territorial inclusif. Ladite transition doit être progressive mais surtout achevée avant 2050.

2- Au niveau régional et local

L'intervention des acteurs locaux et des professionnels du secteur est autant importante que celle des institutionnels. En effet, il s'agit de :

- Verdir l'offre touristique en proposant des programmes de compensation CO2 à tra-

vers des startups et des ONG tunisiennes sous forme d'actions de reboisement en impliquant les jeunes avec leurs diversités sociales. Des logiciels spéciaux disponibles sur le marché peuvent être acquis et utilisés dans l'atteinte de cet objectif.

- Organiser des campagnes de sensibilisation pour les femmes dans le secteur de l'hébergement touristique pour limiter leur empreinte hydrique à travers l'application des bonnes pratiques.
- Elaborer et mettre en œuvre des programmes d'efficacité énergétique (bâtiments, exploitation,...) à travers des mesures incitatives visant à promouvoir : l'usage des énergies nouvelles et renouvelables, la maîtrise et la rationalisation de la consommation d'énergie en utilisant des solutions technologiques appropriées et la gestion et le recyclage des déchets. Aujourd'hui plusieurs programmes et foires sont consacrés à l'écoconstruction, aux nouvelles technologies d'irrigation, aux équipements écologiques. Le secteur du tourisme peut profiter de cette dynamique et de ces services complémentaires dans la conception d'une offre de produits touristiques plus résilients.
- Instaurer et mettre en œuvre un plan de reconstitution et de reconversion des territoires endommagés par les activités touristiques qui n'ont pris en compte les enjeux du CC notamment au niveau des zones littorales. Par ailleurs, il est hautement recommandé de geler tout investissement de renouvellement adressé vers des équipements ou aménagements se positionnant directement sur la première frange littorale. En effet, un recul stratégique s'impose d'ici 2030.

- Se doter d'une expertise plus poussée en termes de gestion durable des établissements touristiques via des métiers nouveaux comme les gestionnaires des risques, les spécialistes en sciences environnementales, les spécialistes en économie bleue (pour les projets basés sur le littoral)...
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de gestion intégrée des ressources en eau dans les établissements touristiques visant à optimiser la mobilisation des ressources et la rationalisation de la consommation. Ceci peut se faire à travers une meilleure coordination avec les agences relevant du ministère de l'environnement (APAL, ONAS, ANPE, etc.) ou via des actions spécifiques telles que : acquisition des équipements de réduction de débit d'eau, la mise en place des plans anticipatifs de détection des fuites d'eau, la réutilisation des eaux traitées dans l'arrosage des espaces verts, la collecte des eaux de pluie, etc. Ce genre de recommandations peut être inclus dans les cahiers des charges ou les normes de classification selon la nature du projet.
- Encourager les initiatives privées visant la durabilité dans le secteur du tourisme en créant des prix honorifiques ou des cérémonies annuelles spécifiques qui seront accompagnés par une campagne de communication de valorisation de ces initiatives.



Mis en œuvre par



En coopération avec



Elaborée et coordonnée par

Ministère de l'Environnement

Immeuble CAPRA - Centre Urbain Nord - Avenue Mohamed Béji Caïd Essebsi

T +216 71 136 300

F +216 71 136 303

E boc@mineat.gov.tn

W www.environnement.gov.tn

En coopération avec

Projet Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC en Tunisie & Projet Renforcement des capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation aux changements climatiques en Tunisie

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

B.P. 753, 1080 Tunis-Cedex Tunesien / Tunisie

T +216 71 901 355

F +216 71 908 960

E info@giz.de

W www.giz.de